



Course de voitures sur neige sur la voie publique

Par **SISTI**, le **01/12/2008** à **12:51**

Bonjour à tous, rnrnJ'habite une petite commune rurale de montagne de 1.000 habitants. rnrnDès qu'il y a de la neige ou de la glace, des voitures viennent faire des dérapages nocturnes voire des courses-poursuites. Ces agissements peuvent durer de deux à trois heures, la nuit entre 22 h et 3 h du matin, occasionnent une nuisance sonore (vrombissement des moteurs) et un danger indiscutable, ces courses ayant lieu sur la voie publique à 50 m des habitations. rnrnA qui puis-je m'adresser pour que ces nuisances cessent ? Qui est responsable et doit intervenir ? J'ai déjà fait part à la mairie de ces désagréments. Celle-ci me renvoie vers la gendarmerie que j'ai appelée, qui a pris note de mon appel... mais rien ne change. rnrnCeci se renouvelle toutes les ans mais je suis cette fois-ci bien décidée à aller jusqu'au bout de ma démarche pour que ces agissements cessent. rnrnMerci d'avance de votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **02/12/2008** à **18:50**

Si la gendarmerie n'intervient pas c'est probablement pour 2 raisons, c'est la nuit et les effectifs sont moindres, et cela pourrait dégénérer, ce qui n'est pas souhaitable. Vous pouvez alors informer le préfet par LR/AR pour lui signaler cet état de chose. rnrnMaintenant, entre 22 h et 3 h le lendemain matin, le danger est plus pour ceux qui pratiquent ce genre de sport. Lorsqu'il y en aura un qui ira embrasser un arbre ou un lampadaire, et qu'il y laissera sa peau, peut-être cela fera réfléchir les autres adeptes de cette discipline.